



## NOS HONORAIRES

Conformément aux dispositions des articles 6-III et 19 de la loi pour la loi dans la confiance numérique, ainsi que l'arrêté du 10 Janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, nous vous présentons nos honoraires d'agence pour toute transaction réalisée :

### VENTE APPARTEMENT, VILLA, IMMEUBLE

Prix de vente Net	Honoraires TTC (TVA à 20%)
< 100 000 €	8% TTC
Entre 100 000 € et 199 999 €	7% TTC
Entre 200 000 € et 400 000 €	6% TTC
> 400 000 €	5% TTC

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, comme indiqué sur le mandat de vente ou de recherche signé.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

En cas de délégation de mandat, les honoraires du détenteur du mandat s'appliquent.

### LOCATION APPARTEMENT, VILLA

Visite du logement, constitution du dossier de location, vérification de la solvabilité du candidat et rédaction du bail

10€ TTC / m<sup>2</sup> à la charge du propriétaire et 10€ TTC /m<sup>2</sup> à la charge du locataire

Etat des lieux

3€ TTC / m<sup>2</sup> à la charge du propriétaire et 3€ TTC /m<sup>2</sup> à la charge du locataire

### LOCATION SAISONNIERE

> 0 € 20% TTC (Charge du bailleur)